COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt TROIS, le six du mois d'octobre à vingt heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de Mme Patricia POULAIN, Maire de Dohem, dûment convoqués le 30 septembre 2023.

Etaient présents : Patricia POULAIN, Eugéna RITAINE, Luc BAHEU, Luc AZELART, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE.

Absents excusées : Dorothée ANNEBICQUE procuration à Luc AZELART, Roselyne GUILBERT procuration à Eugena RITAINE

Absents : David DAMBRUNE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Joseph CARLIER

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Céline COQUET

Délibération n°11/2023 : Participation au centre de loisirs de Thérouanne - été 2023

Comme chaque année, la commune de DOHEM participe au centre aéré de Thérouanne en réglant une somme par semaine et par enfant de Dohem fréquentant le dit centre aéré.

Pour l'année 2023, le comité syndical a fixé le tarif à 60 € par semaine et par enfant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à régler cette participation.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 07/10/2023
et publication le 07/10/2023

Dohem, le 07/10/2023

Le Maire,

Patricia POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
26 OCT. 2023

Le Maire, P. POULAIN

MAIRIE DE DOHEM 62380